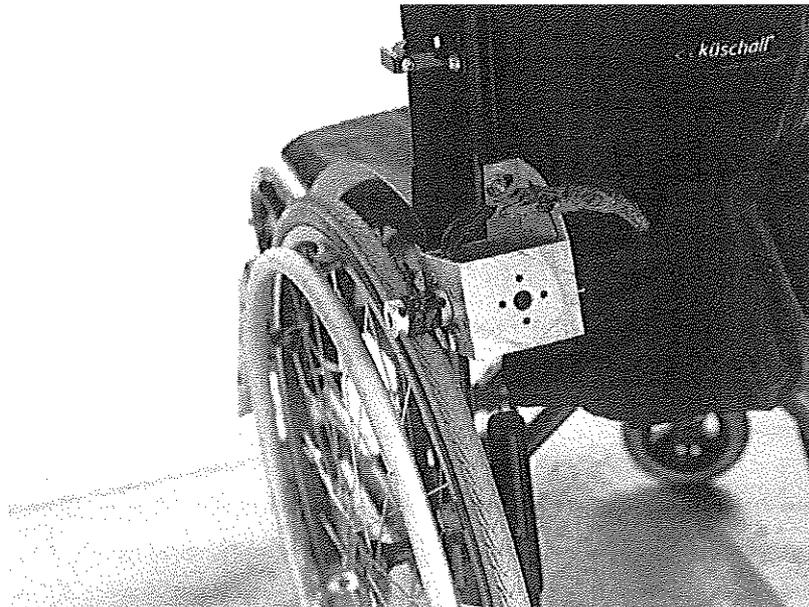


# Nancy Il veut embrasser son frère et se retrouve tétraplégique : 7 ans après, l'assurance refuse d'indemniser

Son frère veut l'embrasser, se prend les pieds dans la table basse, s'effondre sur Maxime qui part à la renverse et se brise la nuque. Un tragique accident domestique qui laisse ce trentenaire, habitant du Toulousain, définitivement tétraplégique et totalement dépendant. L'assurance pourtant refuse d'indemniser.

Par Lysiane GANOUSSE - Hier à 06:30 | mis à jour à 07:09 - Temps de lecture : 3 min



L'accident a laissé la victime handicapée à vie, mais l'assurance, malgré le rapport d'expert, n'a rien voulu entendre et a refusé toute indemnisation. Photo Franck HAKMOUN

Quand la maladresse se combine au hasard malheureux, l'issue en est parfois tragique. Surtout en matière d'accident domestique.

À l'origine des faits, le plus banal des gestes : un homme arrive chez sa sœur où l'attend son frère Maxime (nom d'emprunt). Il veut saluer ce dernier, s'approche (nous sommes en 2014 et la distanciation sociale n'est pas encore un sujet), mais se prend malencontreusement les pieds dans la table basse qui les sépare, et s'effondre sur Maxime. Ce dernier part à la renverse, s'affale sur le canapé adossé à un muret que sa nuque vient violemment percuter. Des vertèbres sont brisées, Maxime restera tétraplégique à vie.

Une déclaration de sinistre est alors remplie, la responsabilité civile du frère maladroit étant engagée. Son assurance délègue alors un expert qui vérifie la configuration des lieux en présence d'un huissier (hauteur du canapé, du muret, de la table, taille de l'individu, etc.), et établit un rapport. Suite à quoi Maxime reçoit un courrier de la compagnie qui l'informe que la responsabilité de leur client (le frère) ne serait pas établie et qu'en conséquence, son dossier... est classé. Fin de non-recevoir.

Sans revenu, sans recours, Maxime, 30 ans au moment des faits, et habitant du Toulousain, ne survit que grâce à ses parents qui l'accueillent alors chez eux dans un lit médicalisé. Totalement dépendant.

« Une incorrection effarante »

« C'est alors que, ne sachant plus quoi faire, ce client me contacte », raconte Me Christian Olszowiak, avocat au barreau de Nancy. « D'autant que la compagnie refuse de lui communiquer le rapport d'expert. Or ce dernier l'avait pourtant informé que ses conclusions confirmaient totalement sa version... »

L'avocat nancéien contacte donc à son tour la compagnie pour accéder au document. En vain. En conséquence, il assigne la compagnie d'assurance. Et découvre que le rapport allait effectivement dans le sens de son client. « L'évidence était donc bien celle d'une prise en charge. Mais la compagnie, qui a pourtant pignon sur rue et ne se prive pas de faire de la publicité, a tenté d'y échapper par tous les moyens. Une attitude d'une incorrection effarante ! »

## **L'assurance rappelée deux fois à ses obligations**

L'affaire est donc présentée au tribunal judiciaire. Mais l'assurance campe sur ses positions. « Elle a suggéré que la victime avait bu, ce qui était faux. Elle a même voulu entendre l'enregistrement de l'appel au secours au 15, où l'on percevait pourtant bien la panique du frère qui constatait que Maxime ne pouvait plus bouger... »

Bref, Me Olszowiak et son client obtiennent gain de cause en première instance en décembre 2019. La compagnie s'obstine néanmoins. Elle tient décidément à échapper à ses obligations et fait appel. Mais en ce début d'année 2021, la justice lui donne tort à nouveau. Elle doit indemniser.

C'est désormais un médecin expert qui se chargera de fixer le montant de la prise en charge. Il s'agit d'évaluer tout à la fois le montant des préjudices physiques, psychologiques et celui des besoins qui seront ceux de la victime à vie pour pallier les dommages. Sachant que Maxime ne peut plus vivre sans l'assistance d'une tierce personne 24h/24.

« C'est le juge dit''de la mise en état'' qui statuera finalement, et ça peut prendre encore deux ans. À moins qu'on arrive d'ici là à conclure un accord avec l'assurance... » Qui ne s'est pourtant, jusque-là, pas montrée très conciliante...